



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230403-2023AVRDEL18-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 28 mars 2023
Séance du Conseil Municipal : 3 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire, hormis pour la délibération 4 sous la présidence de M. Luc SOULARD.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN- Christophe VERONNEAU- Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY– Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM – Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusée : Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
30 à la délibération 4
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 4
32 à la délibération 26

Secrétaire de séance : Christophe VERONNEAU

18- MARCHÉS DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UNE MAISON PRÈS DU CHÂTEAU D'ARDELAY – AVENANTS N°1 AUX LOTS 4, 10 ET 12 — AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération n°22 du 28 juin 2021, le Conseil municipal a autorisé la signature des marchés de travaux de réhabilitation d'une maison près du château d'Ardelay, tels qu'ils ont été attribués par les Commissions MAPA des 22 février et 3 mars 2022.

A l'issue de la procédure adaptée mise en œuvre, les marchés ont, notamment, été attribués de la façon suivante :

Lot 04 – Charpente bois – Bardage

- Société : SARL MARIUZZA – 85510 LE BOUPERE pour un montant de 33 087,87 € HT

Lot 10 – Peinture

- Société : SARL CLAUDE BETARD – 85120 LA CHATAIGNERAIE pour un montant de 18 967,78 € HT

Lot 12 – Electricité

- Société : SARL BREGEON MAUDET – 85500 LES HERBIERS pour un montant de 19 938,49 € HT

Soit un montant global de travaux de 332 926,31 € HT.

Par délibération n°14 du 26 septembre 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 2 – Gros œuvre pour prendre en compte des modifications de prestations apparues comme nécessaires au cours du chantier. Suite à cet avenant, le nouveau montant total des travaux est passé à 351 839,40 € HT.

Par délibération n°24 du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 aux lots 6 – Menuiseries extérieures aluminium et bois et 7 – Menuiseries intérieures bois pour prendre en compte des modifications de prestations apparues comme nécessaires au cours du chantier. Suite à ces avenants, le nouveau montant total des travaux est de 354 644,90 € HT.

Dans le cadre du chantier, trois nouveaux avenants sont proposés.

D'une part, l'avenant n°1 au lot 4 « Charpente bois Bardage » a pour objet de prendre en compte des modifications devenues nécessaires. En effet, à la demande du contrôleur technique, il est demandé que la volige prévue initialement en sapin raboté 15X180 soit traitée au feu M1. Il convient d'appliquer un traitement au feu M1 et une finition hydro teintée sur l'ensemble de la volige qui permet d'obtenir la certification B-S1-D0.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 5 069,54 € HT (devis DE008547 du 20 septembre 2022). Le nouveau montant du marché du lot 4 – Charpente bois – Bardage s'élève à 38 157,41 € HT, soit une augmentation de 15,32% par rapport au montant initial de ce lot.

D'autre part, l'avenant n°1 au lot 10 « Peinture » a pour objet de prendre en compte des modifications devenues nécessaires. En effet, à la demande du contrôleur technique, l'application d'un traitement au feu M1 sur l'ensemble de la volige a été demandé au titulaire du lot 4 « Charpente bois – Bardage ». Par conséquent, le poste 10-5-6 de la DPGF du présent lot 10 relatif à l'application d'un vernis intumescent sur la volige n'est plus nécessaire.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une moins-value globale de 8 242,50 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 10 – Peinture s'élève à 10 725,28 € HT, soit une diminution de 43,46 % par rapport au montant initial de ce lot.

Enfin, l'avenant n°1 au lot 12 « Electricité » a pour objet de prendre en compte des modifications devenues nécessaires. En effet, à la demande du maître d'ouvrage, dans le but de pouvoir réaliser des expositions dans ce bâtiment, il convient d'ajouter des prises, des disjoncteurs, des rails d'éclairage et un raccordement informatique / internet.

Aussi, il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°1 relatif aux prestations modifiées qui représente une plus-value globale de 3 297,23 € HT (devis 13862 du 2 février 2023). Le nouveau montant du marché du lot 12 – Electricité s'élève à 23 235,72 € HT, soit une augmentation de 16,54% par rapport au montant initial de ce lot.

Le nouveau montant total des travaux est donc de 354 769,17 € HT, soit 6,56 % d'augmentation par rapport au montant total initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles R.2194-7 et R.2194-8,
Vu les délibérations n°22 du Conseil municipal du 28 juin 2021, n°14 du 26 septembre 2022 et 24 du 12 décembre 2022,
Vu le Budget principal 2023,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 21 mars 2023,
Vu le rapport de Pierrick THOMAS,

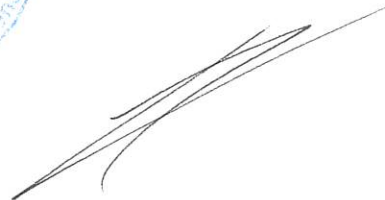
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve les projets d'avenants n°1 aux marchés de travaux de réhabilitation d'une maison près du château d'Ardelay Lot 4 – Charpente bois – Bardage, lot 10 – Peinture et lot 12 - Electricité décrits ci-dessus,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Christophe VERONNEAU
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 11 AVR. 2023
Publié électroniquement le : 11 AVR. 2023